

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (*Teams*), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 23 uskahu-pishim<sup>u</sup> (septembre) 2025 de 13 h 51 à 13 h 57.

**SONT PRÉSENTS :** Patrick Courtois, pitu-ilnutshimau (vice-chef)  
Carina Dominique, pitu-ilnutshimau (vice-chef)  
Sylvie Langevin, takuhikaniss(conseillère)  
Julie Léveillée, takuhikaniss(conseillère)  
Sandy Raphaël, takuhikaniss(conseillère)  
Lenny Valin, takuhikaniss(conseiller)  
Christine Tremblay, Utshimashkueu katakuhimatshesht (directrice générale)  
Vicky Lord, Kananakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan (greffière)  
Jean-Denis Bergeron-Simard, directeur général adjoint  
Gabrielle Paul, conseillère politique aux relations gouvernementales et stratégiques

**SONT ABSENTS :** Jonathan Germain, pekuakamiu ilnutshimau (chef)  
Lenny Valin, takuhikaniss(conseiller)

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
  - 3.1 Adoption des procès-verbaux
    - 3.1.1 Réunion régulière du 3 uskahu-pishimu 2025;
    - 3.1.2 Réunion spéciale du 10 uskahu-pishimu 2025.
  - 3.2 Dons et commandites
4. Développement des ressources humaines
  - 4.1 Renouvellement du contrat d'assurance collective au 1<sup>er</sup> octobre 2025.
5. Économie, emploi et partenariats stratégiques

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- 5.1 Nouveaux membres aux conseils d'administration des sociétés :  
Gestion Onimiki Inc. | Gestion Énergie Matawak Inc. | Énergie communautaire de la Rivière Batiscan S.E.C.
- 5.2 Demande de financement au PPCPE de SAC | Tannerie Pekuakami.
- 6. Infrastructures et services publics
  - 6.1 Demande de bail – Quartier D'affaires Nishkue | Société de développement économique ilnu
  - 6.2 Demande de bail – Quartier D'affaires Nishkue | Minashkuatsh Inc.
  - 6.3 Demande de bail – Quartier D'affaires Nishkue | Modification de la résolution No 8837
  - 6.4 Programme d'habitation
- 7. Tshitilniunnu
  - 7.1 Entente de financement MCCQ/Partenariat culturel autochtone 25-28
- 8. Finances, approvisionnement et systèmes informatiques
  - 8.1 Dépôt de l'amendement N° 0069
- 9. Levée de la réunion

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pitu-ilnutshimau Patrick Courtois assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pitu-ilnutshimau Patrick Courtois procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion. Le point 6.1 est retiré de l'ordre du jour qui est adopté avec cette modification.

Proposé par Carina Dominique  
Appuyé de Julie Léveillé  
Adopté à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 3. BUREAU DU GREFFE

### 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 3 USKAHU-PISHIM<sup>u</sup> 2025

3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 10 USKAHU-PISHIM<sup>u</sup> 2025

Les procès-verbaux sont adoptés en bloc sans modification.

Proposé par Sylvie Langevin  
Appuyé de Carina Dominique  
Adopté à l'unanimité

### 3.2 DONS ET COMMANDITES

#### 3.2.1 LE HAVRE DU LAC-SAINT-JEAN

##### RÉSOLUTION N° 8 974

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta juge important de soutenir les organisations dans le domaine de la santé dont les Pekuakamiulnuatsh utilisent les services;

CONSIDÉRANT que le Havre du Lac Saint-Jean a pour mission de permettre aux personnes atteintes d'une maladie incurable arrivées à la phase palliative et terminale de leur maladie, de vivre cette étape dans le respect, la dignité et le soulagement de ses douleurs;

CONSIDÉRANT que les services du Havre du Lac Saint-Jean sont utilisés par des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le Havre du Lac Saint-Jean sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa campagne de financement - Gastronomie d'Ici édition Desjardins -2025, qui met en valeur les produits et entreprises de la région.

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 2000 \$ au Havre du Lac Saint-Jean, dans le cadre de sa campagne de financement pour l'évènement Gastronomie d'Ici, édition Desjardins - 2025.

Proposé par Julie Léveillé  
Appuyé de Carina Dominique  
Adopté à l'unanimité

## 3.2.2 CONSEIL DES ATIKAMEKW D'OPITCIWAN

### RÉSOLUTION N° 8 975

CONSIDÉRANT que le Conseil Atikamekw d'Opitciwan a invité Katakuhimatsheta à participer à son tournoi de golf dont les profits seront remis à leurs organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que le tournoi de golf a eu lieu le 11 uskahu-pishim<sup>u</sup> (septembre) 2025 au Club de Golf de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que les élus en session de travail ont donné leur aval pour l'achat de 2 billets au coût de 250 \$ chacun.

IL EST RÉSOLU de ratifier l'achat des 2 billets au coût de 250 \$ chacun pour la participation de Katakuhimatsheta au tournoi de golf qui a eu lieu le 11 uskahu-pishim<sup>u</sup> (septembre) 2025 et qui était organisé par le Conseil Atikamekw d'Opitciwan aux profits de ses organismes communautaires.

Proposé par Carina Dominique  
Appuyé de Julie Léveillé  
Adopté à l'unanimité

## 4. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

### 4.1. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025.

#### RÉSOLUTION N° 8 976

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative du Développement des ressources humaines a la responsabilité d'actualiser le renouvellement du contrat d'assurance collective, les politiques, les encadrements et approche en matière de ressources humaines et de relation de travail ;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT la volonté de Katakuhimatsheta d'offrir à ses employés un renouvellement de contrat d'assurance collective avantageux ;

CONSIDÉRANT que l'employeur veut offrir les mêmes couvertures d'assurance qu'en 2024-2025 et qu'il désire offrir des garanties supplémentaires telles que le paiement des médicaments en direct, le remboursement des soins de la vue à 200 \$, l'augmentation du remboursement des professionnels de la santé à 45 \$ par traitement et offrir un service de télémédecine pour tous les employés ;

CONSIDÉRANT que la prime annuelle négociée pour cette couverture augmentera de +1,7 % qui se traduit par un ajustement à la hausse de 12 520 \$ pour l'employeur et du même montant pour la part des employés.

IL EST RÉSOLU de procéder au renouvellement de la police d'assurance collective avec Groupe financier (Beneva - Assurance collective) dont la prime annuelle s'établit à 1 493 605,38 \$ ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction de l'unité administrative Développement des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposé par Sylvie Langevin  
Appuyé de Carina Dominique  
Adopté à l'unanimité

## 5. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

### 5.1. NOUVEAUX MEMBRES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS : GESTION ONIMIKI INC. | GESTION ÉNERGIE MATAWAK INC. | ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIÈRE BATISCAN S.E.C.

#### RÉSOLUTION N° 8 977

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vise à développer une économie saine, durable et responsable en élaborant une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie ;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan détient 20 % des parts dans la Société en commandite *Énergie Renouvelable Onimiki* qui chapeaute un projet de mise en valeur du potentiel hydroélectrique du réservoir Kipawa au Témiscamingue, en partenariat avec les Premières Nations de Kebaowek (20%), Wolf Lake (20%) ainsi que la MRC de Témiscamingue (40%) ;

CONSIDÉRANT que *Gestion Onimiki inc.* est un organisme à but non lucratif qui a la charge de gérer, à titre de commandité, la société en commandite *Énergie Renouvelable Onimiki* et que cet organisme est composé d'un conseil d'administration de sept personnes;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est partenaire dans le projet, qu'en sa qualité de partenaire dans le projet, Katakuhimatsheta nomme deux personnes au sein du conseil d'administration de *Gestion Onimiki inc.*;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission d'un membre du conseil d'administration, Katakuhimatsheta doit désigner un nouvel administrateur afin d'assurer une continuité au niveau des responsabilités ;

CONSIDÉRANT que l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques recommande la nomination de l'un des Coordonnateurs à l'économie et aux partenariats stratégiques, vu les qualifications exigées pour le poste.

IL EST RÉSOLU que la personne occupant le poste suivant soit celle désignée par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour occuper la charge d'administrateurs de *Gestion Onimiki inc.*, et ce, pour une durée indéterminée :

- Coordonnateur à l'économie et aux partenariats stratégiques, soit en date des présentes, Dave Casavant.

## RÉSOLUTION N° 8 978

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vise à développer une économie saine, durable et responsable en élaborant une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie ;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan détient 25 % des parts dans la Société en commandite *Énergie Matawak S.E.C.* qui chapeaute un projet de développement du potentiel hydroélectrique du réservoir du Lac Taureau dans la région de Lanaudière, en partenariat avec le Conseil des Atikamekw de Manawan (37,5%) et la MRC de Matawinie (37,5%) ;

CONSIDÉRANT que *Gestion Énergie Matawak Inc.* est un organisme à but non lucratif qui a la charge de gérer, à titre de commandité, la société en commandite *Énergie Matawak S.E.C.* et que cet organisme est composé d'un conseil d'administration de six personnes;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est partenaire dans le projet, Katakuhimatsheta nomme deux personnes au sein du conseil d'administration de *Gestion Énergie Matawak Inc.*;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission d'un membre du conseil d'administration, Katakuhimatsheta doit désigner un nouvel administrateur afin d'assurer une continuité au niveau des responsabilités.

CONSIDÉRANT que l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques recommande la nomination de l'un des Coordonnateurs à l'économie et aux partenariats stratégiques, vu les qualifications exigées pour le poste.

IL EST RÉSOLU que la personne occupant le poste suivant soit celle désignée par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour occuper la charge d'administrateurs de *Gestion Énergie Matawak Inc.* et ce, pour une durée indéterminée :

- Coordonnateur à l'économie et aux partenariats stratégiques, soit en date des présentes, François Buckell.

## RÉSOLUTION N° 8 979

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vise à développer une économie saine, durable et responsable en élaborant une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie ;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan détient 20 % des parts dans la Société en commandite *Énergie communautaire de la rivière Batiscan S.E.C.* qui chapeaute un projet de relance de la centrale de Saint-Narcisse en Mauricie, actuellement propriété d'Hydro-Québec, sous la formule de l'énergie communautaire, en partenariat avec le Conseil des atikamekw de Wemotaci (20 %), la Nation Wendat (20 %), la municipalité de Saint-Narcisse (30 %) et la MRC des Chenaux (10 %);

CONSIDÉRANT que 9515-9869 Inc. est un organisme à but non lucratif qui a la charge de gérer, à titre de commandité, la société en commandite *Énergie communautaire de la rivière Batiscan S.E.C.* et que cet organisme est composé d'un conseil d'administration de cinq personnes;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est partenaire dans le projet, Katakuhimatsheta nomme deux personnes au sein du conseil d'administration de 9515-9869 Inc.;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission d'un membre du conseil d'administration, Katakuhimatsheta doit désigner un nouvel administrateur afin d'assurer une continuité au niveau des responsabilités ;

CONSIDÉRANT que l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques recommande la nomination de l'un des Coordonnateurs à l'économie et aux partenariats stratégiques, vu les qualifications exigées pour le poste.

IL EST RÉSOLU que la personne occupant le poste suivant soit celle désignée par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour occuper la charge d'administrateurs de 9515-9869 Inc. (la société en commandite *Énergie communautaire de la rivière Batiscan S.E.C.*) et ce, pour une durée indéterminée :

- Coordonnateur à l'économie et aux partenariats stratégiques, soit en date des présentes, Jean-Daniel Beaupré.

Les résolutions 8 977, 8 978 et 8 979 sont proposées et appuyées en bloc comme suit :

Proposées par Carina Dominique  
Appuyée de Julie Léveillé  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHI MATSHETA

---

## 5.2. DEMANDE DE FINANCEMENT AU PPCPE DE SAC | TANNERIE PEKUAKAMI.

### RÉSOLUTION N° 8980

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vise à développer une économie saine, durable et responsable en élaborant une approche de collaboration et de concertation avec le milieu, favorable à l'essor d'une économie à l'image des Premières Nations;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'affaires pour implanter une tannerie à Mashteuiatsh a été produit à la demande de Katakuhimatsheta par l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques (ÉEPS) en collaboration avec Écofaune Boréale;

CONSIDÉRANT que ce plan d'affaires expose des perspectives socioéconomiques et commerciales positives;

CONSIDÉRANT qu'Écofaune Boréale est un centre de transfert technologique établi à Mashteuiatsh et a pour mission de promouvoir et développer la valorisation de la fourrure nordique ainsi que de l'ensemble des sous-produits de l'animal;

CONSIDÉRANT qu'Écofaune Boréale a développé une expertise et une connaissance des marchés et des procédés;

CONSIDÉRANT que la mission d'Écofaune Boréale permet d'assurer que la valorisation de la fourrure nordique ainsi que de l'ensemble des sous-produits de l'animal se fasse dans le respect des exigences écoresponsables et de développement durable, ainsi qu'en respect des pratiques traditionnelles des Premières Nations;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a mandaté l'unité administrative ÉEPS pour poursuivre les démarches, afin de mettre en œuvre le plan d'action contenu dans le plan d'affaires visant l'implantation d'une tannerie à Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT que l'implantation de Tannerie Pekuakami est en lien avec les valeurs traditionnelles du territoire et l'instauration d'une économie des Premières Nations;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHMATSHETA

---

CONSIDÉRANT qu'il est prévu qu'un siège soit réservé sur le conseil d'administration de Tannerie Pekuakami, afin que soit désigné un représentant, soit François Buckell, Coordonnateur à l'économie et aux partenariats stratégiques pour le collège électoral de Katakuhimatsheta.

CONSIDÉRANT que des financements sont disponibles pour la poursuite de cet accompagnement de l'implantation de Tannerie Pekuakami, via le programme de préparation des collectivités aux opportunités économiques (PPCPE) de Services aux Autochtones Canada (SAC);

CONSIDÉRANT que cette demande de financement de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan nécessite une contribution de 8 347 \$ pour la mise de fonds au total.

IL EST RÉSOLU d'autoriser une participation financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour une mise de fonds d'un montant de 8 347 \$ pour la demande de financement visant à poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre de l'implantation de Tannerie Pekuakami, au Programme de préparation des collectivités aux opportunités économiques (PPCPE) de Services aux Autochtones Canada (SAC);

IL EST DE PLUS RÉSOLU que ce montant soit pris dans les Fonds autonomes, volet Développement économique, dont le solde au 30 shetan-pishim<sup>u</sup> (juillet) 2025 est de 2 595 379 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que Katakuhimatsheta désigne François Buckell représentant pour siéger sur le conseil d'administration de Tannerie Pekuakami;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction de l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques (ÉEPS) à signer tout document relatif à la mise de fonds de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, ainsi qu'à la poursuite de l'accompagnement de Tannerie Pekuakami, pour laquelle la demande de financement au Programme de préparation des collectivités aux opportunités économiques a été faite.

Proposé par Sylvie Langevin  
Appuyé de Julie Léveillé  
Adopté à l'unanimité

## 6. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHI MATSHETA

---

6.1. POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

6.2. DEMANDE DE BAIL – QUARTIER D'AFFAIRES NISHKUE | MINASHKUATSH INC.

RÉSOLUTION N° 8 981

*Note : Julie Léveillé n'a pas participé aux discussions ni à la décision pour le prochain point. Julie Léveillé se considère en conflit d'intérêts puisque ça concerne un membre de sa famille.*

**« CETTE RÉSOLUTION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 21 mai 2025 – N° 8925 »**

CONSIDÉRANT que l'article 7.5.1. (1) a) du *Code foncier de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh 2021-01* (ci-après : « Code foncier »), lequel attribue à Katakuhimatsheta, au nom de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, le pouvoir d'octroyer des droits fonciers et permis sur les terres de la Première Nation, dont des baux;

CONSIDÉRANT l'article 7.1.1. (1) a) du Code foncier, lequel attribue à Katakuhimatsheta le pouvoir d'établir le montant de loyer relatifs à de tels baux;

CONSIDÉRANT la *Politique sur l'octroi des droits fonciers et de permis et sur l'établissement des droits et loyers payables* (ci-après : « Politique »), adoptée par Katakuhimatsheta le 30 avril 2024 par la résolution portant le numéro 8682;

CONSIDÉRANT la demande de bail déposée par Minashkuatsh Inc., représenté par Olivier Launière et David Cleary (ci-après : « Promoteur ») pour l'immeuble identifié comme étant les lots 1322A et 1322B, tel qu'illustré sur la carte jointe en annexe au dossier de présentation soumis à Katakuhimatsheta;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable effectuée par les membres du Comité de développement du Quartier d'affaires Nishkue ainsi que les recommandations émises à la Direction responsable de la gestion des terres;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHMATSHETA

---

CONSIDÉRANT QUE Katakuhimatsheta juge opportun d'octroyer le bail demandé, conditionnellement à ce que certaines conditions soient respectées par le Promoteur.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un bail à Minashkuatsh Inc., sur l'immeuble identifié comme étant les lots 1322A et 1322B d'Ilnussi, d'une durée de 30 ans, selon le loyer et autres modalités de location prescrites par la Politique et tout encadrement qui y est lié; l'octroi et la signature de ce bail étant toutefois conditionnels au respect des conditions suivantes dans un délai de 9 mois à compter du 21 mai 2025 :

- Le dépôt par le Promoteur d'un plan d'affaires final;
- D'un écrit des prêteurs confirmant l'obtention du financement;
- D'un rapport d'étude d'impact environnemental;
- Des documents suivants :
  - L'approbation, par le service responsable de l'urbanisme et de l'environnement de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, des usages et constructions projetés, en conformité avec les lois, règlements ou encadrements dont l'application relève de ce service;
  - L'approbation, par le Service incendie de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, des usages et constructions projetés, en conformité avec les lois, règlements ou encadrements dont l'application relève de ce service;
  - Toute autre approbation requise, auprès d'une autorité compétente, selon la nature du projet du promoteur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que si les conditions ci-avant mentionnées sont remplies dans le délai fixé, d'autoriser la Direction responsable de la gestion des terres a signé, pour et au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, ledit bail;

IL EST DE PLUS RÉSOLU qu'advenant le non-respect des conditions ci-avant mentionnées dans le délai fixé, la présente résolution devient nulle et sans effet.

Proposé par Sylvie Langevin  
Appuyé de Sandy Raphaël  
Adopté à l'unanimité

## 6.3. DEMANDE DE BAIL – QUARTIER D'AFFAIRES NISHKUE | MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION N° 8837

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## RÉSOLUTION N° 8 982

**« CETTE RÉSOLUTION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 4 FÉVRIER 2025 – N° 8837 »**

CONSIDÉRANT que l'article 7.5.1. (1) a) du *Code foncier de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh 2021-01* (ci-après : « Code foncier »), lequel attribue à Katakuhimatsheta, au nom de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, le pouvoir d'octroyer des droits fonciers et permis sur les terres de la Première Nation, dont des baux;

CONSIDÉRANT que l'article 7.1.1. (1) a) du Code foncier, lequel attribue à Katakuhimatsheta le pouvoir d'établir le montant de loyer relatifs à de tels baux;

CONSIDÉRANT que la *Politique sur l'octroi des droits fonciers et de permis et sur l'établissement des droits et loyers payables* (ci-après : « Politique »), adoptée par Katakuhimatsheta le 30 avril 2024 par la résolution portant le numéro 8682;

CONSIDÉRANT la demande de bail déposée par Groupe Aishkatsh Division Forêt Inc., représenté par Messieurs Steeve Paul, James Moar, Éric Courtois et Philippe Buckell (ci-après : « Promoteur ») pour l'immeuble identifié comme étant les lots 1344 et 61 du Rang A;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable effectuée par les membres du Comité de développement du Quartier d'affaires Nishkue ainsi que les recommandations émises à la Direction responsable de la gestion des terres;

CONSIDÉRANT QUE Katakuhimatsheta juge opportun d'octroyer le bail demandé, conditionnellement à ce que certaines conditions soient respectées par le Promoteur.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un bail à Groupe Aishkatsh Division Forêt Inc. sur l'immeuble identifié comme étant les lots 1344 et 61 du Rang A, d'une durée de 30 ans, selon le loyer et autres modalités de location prescrites par la Politique et tout encadrement qui y est lié; l'octroi et la signature de ce bail étant toutefois conditionnels au respect des conditions suivantes dans un délai de 9 mois à compter du 4 février 2025 :

- Le dépôt par le Promoteur d'un plan d'affaires final;

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- D'un écrit des prêteurs confirmant l'obtention du financement;
- D'un rapport d'étude d'impact environnemental;
- Des documents suivants :
  - L'approbation, par le service responsable de l'urbanisme et de l'environnement de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, des usages et constructions projetés, en conformité avec les lois, règlements ou encadrements dont l'application relève de ce service;
  - L'approbation, par le Service incendie de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, des usages et constructions projetés, en conformité avec les lois, règlements ou encadrements dont l'application relève de ce service;
  - Toute autre approbation requise, auprès d'une autorité compétente, selon la nature du projet du promoteur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que si les conditions ci-avant mentionnées sont remplies dans le délai fixé, d'autoriser la Direction responsable de la gestion des terres a signé, pour et au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, ledit bail;

IL EST DE PLUS RÉSOLU qu'advenant le non-respect des conditions ci-avant mentionnées dans le délai fixé, la présente résolution devient nulle et sans effet.

Proposé par Sylvie Langevin  
Appuyé de Sandy Raphaël  
Adopté à l'unanimité

Les résolutions 8 981 et 8 982 sont proposées et appuyées en bloc comme suit :

Proposées par Sylvie Langevin  
Appuyées de Sandy Raphaël  
Adoptées à l'unanimité

## 6.4. PROGRAMME D'HABITATION

### 6.4.1. RÉSOLUTION N° 8 983

Garantie ministérielle  
Programme de garantie de prêt

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

La totalité du lot 21-3-C-2, du Rang « A », dans l'Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh no 5, province de Québec, tel que montré au plan 75656 CLSR

## 6.4.2. RÉSOLUTION N° 8 984

*Note : Lenny Valin n'a pas participé aux discussions ni à la décision pour le prochain point. Lenny Valin se considère en conflit d'intérêts puisque ça concerne un membre de sa famille.*

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

La totalité du lot 155, du Rang « A », dans l'Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh no 5, province de Québec, tel que montré au plan 108563 CLSR.

Les résolutions 8 983 et 8 984 sont proposées et appuyées en bloc comme suit :

Proposées par Carina Dominique

Appuyée de Julie Léveillée

Adoptées à l'unanimité

Note : Les noms et les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

## 7. TSHITILNIUNNU

### 7.1. ENTENTE DE FINANCEMENT MCCQ/PARTENARIAT CULTUREL AUTOCHTONE 25-28

#### RÉSOLUTION N° 8 985

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative Tshitilniunnu a le mandat de poursuivre la recherche de financement et de réduire les dépenses afin d'atteindre un équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT le peu de financement disponible pour la réalisation d'actions liées au déploiement culturel et que l'ensemble des opérations de l'unité administrative est financé à même les Fonds autonomes – volet culturel;

CONSIDÉRANT la fin du financement accordé dans le cadre du programme *Aide au développement culturel autochtone – volet 2* du

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

---

ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour une somme totale de 270 000 \$ destinée à l'embauche de deux (2) agents culturels;

CONSIDÉRANT la volonté de conclure un partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme *Partenariat culturel autochtone* pour la période 2026-2028;

CONSIDÉRANT que cette aide financière permettra de couvrir une partie des salaires des coordonnateurs culturels ainsi que les actions engagées, notamment au sein de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec exige l'adoption d'une résolution dédiée au programme *Partenariat culturel autochtone* pour la période 2026-2028.

IL EST RÉSOLU de soumettre au ministère de la Culture et des Communications du Québec une demande d'aide financière de 369 890 \$ dans le cadre de l'entente *Partenariat culturel autochtone*, pour une durée de deux (2) ans;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'octroyer une contribution financière de 56 848 \$ aux allocations budgétaires de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ainsi que 35 625 \$ provenant des budgets d'opération de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh pour les années 2026-2027 et 2027-2028, correspondant à 25 % du coût total de l'entente;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner la direction de l'unité administrative Tshitilniunnu à titre de mandataire autorisée, afin de conclure et signer l'entente ainsi que tous les documents afférents avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Proposé par Carina Dominique  
Appuyé de Sylvie Langevin  
Adopté à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

## 8. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

### 8.1. DÉPÔT DE L'AMENDEMENT N° 0069

Conformément à la résolution 8869, Takuhikanissatsh Patrick Courtois et Sylvie Langevin déposent l'amendement N° 0069 qui a été signé par les élus en date du 10 uskahu-pishim<sup>u</sup> (septembre) 2025

|                                                                                                                                                                                |  |                                                          |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------|--|
| 1.1 Titre de l'entente                                                                                                                                                         |  | 1.2 N° de l'entente ou amendement                        |  |
| Entente financière 2019-2029 avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC)                                                                                      |  | Amendement 0069                                          |  |
| 1.3 Type d'entente                                                                                                                                                             |  | 1.5 Bailleur de fonds                                    |  |
| <input type="checkbox"/> Entente de financement Canada pour les Premières Nations (EFCPN)                                                                                      |  | Gouvernement fédéral <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> MSAC                                                                                                                                       |  | Gouvernement provincial <input type="checkbox"/>         |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> MSAC (activités axées sur la santé)                                                                                                        |  | Organisme divers <input type="checkbox"/>                |  |
| <input type="checkbox"/> Entente unifiée - Santé                                                                                                                               |  | 1.5.1 Nom du Ministère ou organisme                      |  |
| <input type="checkbox"/> Autres                                                                                                                                                |  | MSAC                                                     |  |
| 1.4 Opérations                                                                                                                                                                 |  |                                                          |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Opération                                                                                                                                  |  |                                                          |  |
| <input type="checkbox"/> Immobilisations                                                                                                                                       |  |                                                          |  |
| <input type="checkbox"/> Spécifique                                                                                                                                            |  |                                                          |  |
| 1.6 Objectif (s) de l'entente/ Raison (s) de l'amendement                                                                                                                      |  |                                                          |  |
| 025-2026 870 000 \$                                                                                                                                                            |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Agrandissement du garage communautaire 75 000 \$                                                                                                           |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Initiative sur les partenariats stratégiques - Vérification diligente phase 2 - Projet minier First Phosphate 19 500 \$                                    |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (PPCPE) - Vérification diligente Phase 2 - Projet minier First Phosphate 33 388 \$ |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (PPCPE) - Coaching Tannerie Phase II 50 000 \$                                     |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS) - Tests - Capacités de production de biochars 75 000 \$                                                 |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Développement de la capacité de gouvernance - Participation communautaire 30 000 \$                                                                        |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Développement de la capacité de gouvernance - Gestion de l'information et des technologies de l'information 2 090 912 \$                                   |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Soutien global - Étudiants postsecondaire 1 094 961 \$                                                                                                     |  |                                                          |  |
| contribution souple - Fonds pour le logement des enfants des Premières nations 37 490 \$                                                                                       |  |                                                          |  |
| contribution souple - Stage en habitation pour les jeunes Autochtones 30 000 \$                                                                                                |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Initiative fédérale sur la consultation                                                                                                                    |  |                                                          |  |
| financement de SAC (Activités axées sur la santé) 10 838 \$                                                                                                                    |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone 101 483 \$                                                                                      |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Programme de soutien en santé - Résolution des questions des pensionnats indiens - Travailleurs de la santé communautaire 26 107 \$                        |  |                                                          |  |
| contribution fixe - Programme de soutien en santé - Résolution des questions des pensionnats indiens - Composante culturelle                                                   |  |                                                          |  |
| 2025-2026 4 544 679 \$                                                                                                                                                         |  |                                                          |  |

## 9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 57.

Proposé par Carina Dominique  
Appuyé de Sylvie Langevin  
Adopté à l'unanimité

  
M<sup>e</sup> Vicky Lord, LL.B., D.D.N.  
greffière